DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT

La prise en charge partielle des frais de transport est calculée sur la base du nombre de zones traversées pour effectuer le trajet de la résidence habituelle au lieu de travail dans le temps le plus court.
\square 1 $^{\text{ère}}$ demande \square Renouvellement (mêmes zones) \square changement de zones
N° INSEE :
AFFECTATION:
GRADE :Fonction :
QUESTIONNAIRE A SERVIR PAR L'AGENT
DOMICILE HABITUEL
N° RUE :
COMMUNE :
CP BUREAU DISTRIBUTEUR
LIEU DE TRAVAIL
N°
COMMUNE
CPBUREAU DISTRIBUTEUR
ARRET, STATION OU GARE DESSERVANT : * votre domicile :
* votre lieu de travail :
☐ Agent résidant dans la zone de compétence des transports parisiens.
☐ Agent résidant hors de la zone de compétence des transports parisiens.
□HEBDOMADAIRE
PASSE NAVIGO ☐ MENSUELLE ZONES : deàà
AUTRE ☐ ABONNEMENTS SNCF - MONTANT A PAYER € (Fréquence, Forfait, Annuelys)
Je déclare :
 que mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est pas assuré par l'administration; que je ne suis pas logé(e) par l'administration à proximité immédiate de mon lieu de travail;
- que je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et je m'engage à signaler immédiatement toute modification qui pourrait intervenir concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail, ou les moyens de transport utilisés.
A le
SIGNATURE DE L'AGENT VISA ET CACHET DU DIRECTEUR D'ECOLE
VISA ET CACHET DE L'IEN
IMPORTANT Fausses déclarations : Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application des sanctions

Fausses déclarations : Toute fausse déclaration est susceptible d'entraîner l'application des sanctions disciplinaires *prévues au titre V du statut* général des *fonctionnaires, voire* de sanctions pénales (loi n° 68 490 du 31 juillet 1968).